

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2017

PRESENTS : MM. CHALARD, BELTRAMI, Mme GRANDET, BORT, Mme LAVOISIER, Mme BASQUE, BIASOTTO, Mme CHADOURNE, LAULHAU, LETELLIER, MAS, Mme MIGNON, Mme SELLIER DE BRUGIERE, TOMADA

EXCUSES : M. GOLFIER (ayant donné procuration à E. Grandet), Mme REGUESSE (ayant donné procuration à M. Letellier), M. VERTUEL (ayant donné procuration à JL Bort)

ABSENTE : M. COURTADE, Mme WEISS

Mme Lavoisier est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte rendu de la séance précédente.

→ VOTE A L'UNANIMITE

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à présenter un point non prévu à l'ordre du jour :

- renouvellement de la convention d'occupation de la salle municipale située 14 rue Jean Jacques Rousseau par l'association Zone Franche.

M. le Maire explique que cette convention arrive à échéance au 10 janvier 2018 et propose de renouveler la mise à disposition pour une nouvelle période de 1 an : du 11 janvier 2018 au 10 janvier 2019.

M. Mas, Conseiller Municipal, demande si le compte rendu concernant les effectifs de l'école envoyé aux élus ne devrait pas figurer à l'ordre du jour ?

M. le Maire indique qu'il s'agit d'une information qui sera abordée en fin de Conseil Municipal.

Mme Basque, Conseillère Municipale, reconnaît qu'il est appréciable d'avoir un compte rendu même 6 mois après. Elle souhaite simplement que cela continue.

M. le Maire ramène le débat sur les points de l'ordre du jour.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement de cette convention tel que précisé ci-dessus.

→ VOTE A L'UNANIMITE

Mme Basque indique qu'il serait intéressant que cette association vienne faire une présentation de ses activités devant le Conseil Municipal.

M. le Maire retient de l'inviter lors du prochain Conseil Municipal et précise que cette association a déjà obtenu un certain nombre de prix pour ses activités.

FINANCES

M. le Maire donne la parole à M. Bort, adjoint aux Finances pour présenter les points suivants :

Eglise : demande de subvention DETR 2018

M. Bort indique qu'il convient de lancer la seconde phase des travaux de restauration extérieure de l'église. Il rappelle qu'une subvention au titre du FSIL a été attribuée par l'Etat au taux de 35 % pour la totalité des travaux de cette opération. Une demande de subvention au titre de la DETR 2018 peut être demandée au taux de 35 % également. Les travaux concernés représentent environ 450 000 € TTC.

M. Bort explique que le montant des travaux de maçonnerie sur la première tranche est inférieur à ce qui avait été estimé dans l'avant-projet sommaire de l'architecte et qu'on peut supposer qu'il en sera de même pour la seconde tranche.

M. le Maire précise que ces subventions pourraient être complétées par d'autres aides notamment celles perçues par la Fondation du Patrimoine.

M. Bort rappelle qu'il s'agit de l'autorisation de demander une subvention et que cela ne signifie pas que cette dépense sera engagée.

Mme Chadourne, Conseillère Municipale, demande si la DETR ne concerne pas que les communes de moins de 1 000 habitants ?

M. le Maire confirme que la commune est éligible à cette subvention.

Mme Chadourne demande alors quels sont les critères pour y prétendre ?

M. le Maire explique que le Préfet dispose d'une enveloppe qu'il répartit entre les Sous-Préfets qui reçoivent les dossiers des communes qui en font la demande. Chaque commune peut déposer deux dossiers par an. Le taux de subvention peut varier mais il est en moyenne de 35 % afin de répartir au mieux cette aide. Mais en raison de la baisse des dotations, la pertinence des projets est plus précisément examinée. C'est à la commune de présenter des dossiers le plus pertinents possibles. Cette demande est à faire maintenant.

M. Mas demande, puisque la commune peut déposer deux dossiers, si les travaux de fin d'aménagement de l'école ne sont pas une priorité ?

M. le Maire indique qu'il est prioritaire de présenter la seconde tranche des travaux de l'église et d'aller chercher des financements supplémentaires pour pouvoir faire ces travaux et surtout de ne pas perdre le bénéfice de la subvention déjà accordée.

M. le Maire suppose que M. Mas veut parler de l'aménagement du parc de sport à proximité de l'école et son annexion. Il est important de faire des choix dans les dossiers.

Pour l'église, ce n'est pas un choix, c'est devenu une nécessité d'intervenir.

M. Bort intervient pour expliquer que budgétairement, il vaut mieux demander une subvention de 35 % sur des travaux d'un montant de 450 000 € que sur des travaux d'un montant bien inférieur.

M. le Maire rappelle que la DETR est une source de financement mais qu'il existe d'autres aides susceptibles d'être demandées. Il faut regarder la pertinence des demandes de subvention en fonction du montant des travaux concernés.

VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTION FIPDR 2018

M. Bort précise que cela concerne la remise à niveau du système de vidéo-protection en place et une extension avec installation de caméras supplémentaires. La demande de subvention est faite au titre du FIPDR 2018 avec un taux espéré de 50 % de la dépense totale qui est de 31 299,91 € HT.

FESTIVALS 2018 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION

M. le Maire explique que les deux festivals «Vibrations d'été en Pays Foyen» et l'Art Scène du 14 aout seront reconduits en 2018. Pour le premier, la dépense estimée est de 35 000 € et pour le second de 15 000 €.

Il s'agit toujours d'une autorisation de demande de subvention.

M. le Maire explique que le Préfet Dartout a appuyé pour que la commune soit accompagnée financièrement pour l'organisation de ces festivals.

Il indique qu'un rendez-vous avec le Sous-Préfet et les représentants de la DRAC est prévu début janvier pour ce dossier.

DECISION MODIFICATIVE

M. Bort explique qu'il convient de prévoir des crédits supplémentaires en section de fonctionnement, au chapitre 011 «charges à caractère général» pour un total de 34 000 €.

Ces dépenses seront compensées par des recettes constituées :

- ☛ par des remboursements de frais pour 10 000 €
- ☛ par un versement du CCAS pour les repas servis à la RPA pour 15 000 €
- ☛ par un montant de taxes foncières supérieur au montant budgétisé pour 2 100€
- ☛ par un montant de taxe additionnelle sur les droits de mutation supérieur au montant budgétisé pour 6 900 €, ce qui signifie que les transactions immobilières sont en augmentation en Gironde.

DISPOSITIF COCON 33

M. Bort explique que ce dispositif permet de réaliser des travaux d'économie d'énergie par l'isolation des combles des bâtiments publics des collectivités territoriales avec une prise en charge importante par le Département.

Sur les trois bâtiments éligibles à ce dispositif, deux ont été retenus : l'Office du Tourisme pour un montant de 1 350 € HT et la salle Paul Bert pour un montant de 4 367 € HT

CONTRAT DE LOCATION DES PHOTOCOPIEURS

M. Bort explique qu'il s'agit du renouvellement du contrat de location des photocopieurs de la commune. Ce contrat était passé avec la société RICOH.

L'Association des marchés publics d'aquitaine (APMA) a été sollicitée pour la consultation ce qui a permis de baisser très fortement la location de ce matériel :

- ☛ Photocopieur Médiathèque : location de 79.29 € HT par trimestre
- ☛ Photocopieur Mairie : location de 136.67 € HT par trimestre
- ☛ Photocopieur Ecole : location de 115.52 € HT par trimestre

M. Laulhau, Conseiller Municipal, demande quel sera le matériel ?

M. Bort indique qu'il s'agit de KONICA MINOLTA.

M. Mas revient sur l'isolation des combles de l'Office du Tourisme et se demande comment se fait cette isolation puisque le plafond est à la hauteur du toit ?

M. Bort explique que ce sont des flocons qui sont soufflés.

M. le Maire rappelle qu'un diagnostic a déjà été fait pour déterminer les travaux possibles.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

☛ de l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour les travaux de la 2^{ème} tranche de restauration extérieure de l'église

→ VOTE A L'UNANIMITE

☛ de l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre du FIPDR 2018 pour les travaux de remise à niveau et d'extension de la vidéo-protection

→ VOTE A L'UNANIMITE

☛ de l'autoriser à déposer une demande de subvention auprès de la région pour l'organisation des festivals 2018 «vibration d'été en pays foyen» et «art en scène»

→ VOTE A L'UNANIMITE

☛ d'approuver la décision modificative :

→ VOTE A L'UNANIMITE

☛ d'approuver l'adhésion au dispositif COCON 33

→ VOTE A L'UNANIMITE

• de l'autoriser à signer le contrat de location pour les photocopieurs de la commune

→ **VOTE A L'UNANIMITE**

TERRASSES : REGIE MUNICIPALE DE RECETTES

M. le Maire donne la parole à M. Tomada, Conseiller Municipal.

M. Tomada rappelle que c'est la société Fréry qui s'occupe du recouvrement du droit d'occupation des terrasses et la commune se charge de la totalité des démarches.

Il a contacté la société Fréry pour leur proposer de reprendre ce recouvrement en régie. Ce dossier est en cours de négociation.

Les encaissements pourraient se faire par le biais de la régie de la fourrière.

M. Laulhau demande s'il y a dénonciation du contrat avec Fréry ?

M. Tomada précise que le dossier est en cours de négociation et que cela représente une recette d'environ 4 600 €. Le travail supplémentaire qui incomberait à la commune serait de procéder aux encaissements.

Mme Basque demande s'il y a des contentieux ?

M. le Maire répond que non. Ils sont en discussion. Il souhaite aborder aussi les droits de place pour les champignons qui ne sont pas encaissés alors que le tarif existe.

M. Tomada explique que les personnes qui viennent vendre des champignons sont censées les avoir ramassés sur leur propriété et justifier être propriétaire de parcelles de bois. Ce ne sont pas des revendeurs.

M. Mas indique qu'il lui semblait que la société Fréry s'occupait du marché.

M. le Maire le confirme et précise que cela n'est pas remis en question. C'est la gestion des foires et des cirques que la commune a repris.

Mme Chadourne demande s'il n'a pas été envisagé de reprendre la gestion du marché ?

M. le Maire explique que ce point a été examiné mais entraîne des coûts de personnel difficile à gérer.

M. Tomada précise qu'il faut deux personnes pour gérer le marché.

M. Bort indique qu'en plus du problème du personnel, la commune n'a pas la compétence pour gérer un marché.

M. Mas demande s'il a été réfléchi sur les demandes de terrasses qui ont été faites pour l'installation de l'autre côté de la rue ? Est-ce que c'est quelque chose d'inenvisageable ?

M. le Maire indique que pour la demande à laquelle il fait référence, la personne a été informée lorsqu'elle s'est installée qu'une telle autorisation ne serait pas possible. C'est d'ailleurs la conduite adoptée jusqu'à maintenant. C'est un problème de responsabilité. Par contre, une demande pour piétonner la rue ou en semi-piéton pendant la saison estivale pourrait permettre une telle installation.

M. Mas n'a pas voulu citer la personne concernée. Pour lui, avoir des terrasses dans la rue ça attire les gens.

M. le Maire indique qu'il y a effectivement des terrasses installées parce qu'elles sont du bon côté.

PERSONNEL : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT

M. le Maire explique qu'il convient de supprimer un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, échelle 3, à temps non complet (33/35) et de créer un poste d'adjoint technique, échelle C1, à temps complet.

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer des agents actuellement absents pour maladie par des transferts entre services. Cela amènera dans le courant de l'année 2018 à la disparition de la brigade ménage.

M. le Maire évoque aussi le prochain transfert de la Médiathèque à la Communauté de Commune.

Mme Basque demande qui représente la commune à la CLECT.

M. le Maire indique que c'est M. Bort et qu'il y participera très certainement.

M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette modification du tableau des effectifs.

→ VOTE A L'UNANIMITE

DEMANDEURS D'EMPLOI :

Hommes : 245 / Femmes : 137

Soit un total de : 382

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la révision du PLUI du Pays Foyen avec pour Sainte Foy la Grande la transformation de la ZPPAUP pour assouplir les règles d'urbanisme sur la commune. Pour notamment permettre la transformation de commerce en habitation en ciblant les endroits où cela serait autorisé ou non.

M. le Maire indique que le Préfet a validé la composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable telle qu'elle a été proposée par la communauté de communes.

Concernant l'école et les informations communiquées au Conseil Municipal, M. le Maire souhaite que ce soit M. Golfier qui présente ce document. En son absence, ce point sera évoqué lors du prochain Conseil Municipal.

M. le Maire fait le compte rendu de la visite du DASEN en présence du Député à l'école Paul Bert le lundi 4 décembre. Les classes de CP ont été dédoublées et à la prochaine rentrée les classes de CE1 le seront également. Les enseignants ont toutefois signalé qu'à partir du CM1, il y aurait une vraie pertinence au dédoublement des classes. Se posera alors le problème des locaux.

A été évoqué la problématique du train qui est emprunté par de nombreux enseignants.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Préfet a confirmé la réfection de la ligne SNCF et sa remise en activité pour fin 2019. Le financement de cette ligne demandé aux collectivités est actuellement en discussion.

M. Mas souhaite signaler que pour la cérémonie du 5 décembre, il y a une classe de l'école qui était présente et que cela a été très apprécié et a donné lieu à des échanges intéressants avec les personnes présentes.

M. le Maire évoque ensuite la lettre reçue pour demander le transfert du débit de tabac situé rue Victor Hugo à l'Hôtel/Restaurant de la gare. Il indique la position générale qui se dégage au sein du Conseil de conserver ce débit de tabac en centre ville. Une réponse sera faite dans ce sens.

M. le Maire fait le compte rendu d'une réunion organisée à la Sous-Préfecture en présence du Commandant Barbet en charge de la Compagnie de Gendarmerie du Libournais.

Avec le Sous-Préfet, ils ont présenté les mesures qu'ils proposaient de mettre place sur notre territoire pour la police de sécurité au quotidien, notamment la fermeture au public de l'accueil des gendarmeries de Grézillac et de Sainte Foy la Grande avec accueil du public à la gendarmerie de Castillon.

Ils ont constaté que les gendarmes passaient 60 % de leur temps de travail à des tâches administratives et 40 % sur le terrain. Ils souhaitent inverser ce ratio avec une présence plus importante sur le terrain.

M. le Maire a fait part de son refus d'une telle organisation, soutenu par le Maire de Castillon.

Une nouvelle réunion est organisée vendredi 15 décembre pour poursuivre les discussions.

M. le Maire rappelle que bien que placé en ZSP, notre secteur n'a bénéficié de la présence des gendarmes mobiles que pendant 21 jours sur les 8 derniers mois.

M. le Maire précise que l'accueil d'urgence serait toujours effectué dans toutes les gendarmeries. Mais qui valide ce qui est une urgence ou pas ?

M. le Maire n'a pas caché qu'une telle décision serait très certainement perçue par la population comme un recul du service public.

M. le Maire indique qu'un courrier sera adressé au Ministre qu'il a rencontré récemment à la Sous-Préfecture de Libourne en qualité de Maire d'une commune placée en ZSP.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux sur le clocher et le beffroi, la dernière cloche sera descendue jeudi 21 décembre et qu'une invitation leur sera adressée.

M. Bort indique que les trois autres cloches seront descendues avant cette date. Trois seront installées dans l'église et la quatrième dans l'entrée de l'église.

LA SEANCE EST CLOTUREE A 21 H 30
